



Paris, Luxembourg, Varsovie, 19 décembre 2011

Les Groupes Canal+, ITI et TVN finalisent un partenariat stratégique en Pologne

Les Groupes Canal+, ITI et TVN ont annoncé aujourd'hui la finalisation d'un partenariat stratégique portant sur le rapprochement de leurs bouquets de chaînes payantes en Pologne et sur une présence significative de Canal+ au capital de TVN.

Le rapprochement de Cyfra+ et du bouquet « n » de TVN donne naissance à une plate-forme majeure de télévision par satellite disposant d'une base totale de 2,5 millions de clients fin 2011. Groupe Canal+ détiendra 51% des actions du nouveau bouquet payant, TVN Group et UPC en détenant respectivement 32% et 17%.

La nouvelle plate-forme sera dirigée conjointement par Markus Tellenbach (directeur général) et Beata Monka (directrice générale adjointe).

Ce rapprochement permettra de réaliser d'importantes économies d'échelle et des gains d'efficacité. Elle offrira aux abonnés un divertissement de première qualité grâce à des contenus exclusifs et à l'utilisation des dernières technologies, notamment l'offre haute définition la plus riche sur le marché polonais.

La société de télévision payante nouvellement créée coopérera également avec TVN autour de la production de contenus. Ce partenariat sera renforcé par l'entrée de Groupe Canal+ au capital du groupe de médias polonais TVN, dont il deviendra un actionnaire important aux côtés du Groupe ITI.

Il est prévu que le rapprochement génère des synergies supérieures à PLN 250 millions au bout de trois années d'exercice, grâce principalement à une croissance du chiffre d'affaires et des optimisations de coûts. Fin 2015, la nouvelle entité de télévision payante doit dépasser les 3 millions de clients et atteindre un EBITDA supérieur à PN 550 millions.

« Nous sommes extrêmement fiers d'annoncer la création, sous l'égide de Canal+, d'une plate-forme de télévision payante leader appuyée sur un partenariat solide avec TVN, premier groupe de médias polonais. Il s'agit d'une étape capitale dans l'évolution du Groupe Canal+. Ce partenariat nous permet en effet d'internationaliser davantage nos activités, de consolider nos positions stratégiques en Pologne et de redynamiser notre croissance », a déclaré Bertrand Meheut, président du Groupe Canal+.

« Nous avons conduit ces négociations dans un véritable esprit de coopération et je suis convaincu que nous avons pris la bonne décision en nous associant avec le Groupe Canal+ pour le bénéfice à long terme de toutes les parties associées aux Groupes ITI et TVN. Ce partenariat qui prévoit le rapprochement de nos activités de télévision payante repose sur une forte logique industrielle. Il représente aussi une avancée stratégique pour le Groupe ITI, qui pérennise ainsi le leadership de ses activités et répond aux attentes de ses clients et de ses annonceurs en Pologne, tout en nous permettant de relever les défis liés aux nouvelles technologies », a commenté Bruno Valsangiacomo, président-directeur général et actionnaire fondateur du Groupe ITI.

« Cette fusion jette les bases d'une croissance future avec un important potentiel de création de valeur. Avec le Groupe Canal+ nous ouvrons un nouveau chapitre pour nos actionnaires. Nous allons mettre en place l'équipe de management la plus performante afin d'amener la société nouvellement créée à une position de leader sur un marché polonais toujours aussi compétitif », a indiqué pour sa part Markus Tellenbach, directeur général de TVN.

« Nous attendons avec impatience le rapprochement de Cyfra+ et de « n ». Ces deux bouquets regroupent des actifs très complémentaires, en termes de contenu, de marketing et de savoir-faire technologique. Ce partenariat bénéficiera aux abonnés en facilitant leur choix sur l'un des marchés de la télévision payante les plus concurrentiels d'Europe », a souligné Beata Monka, directrice générale de Cyfra+.

Le Groupe Canal+ apportera les parts qu'il détient dans le bouquet Cyfra+ pour devenir l'actionnaire majoritaire du nouveau bouquet et versera un montant de l'ordre de 230 millions d'euros pour prendre 40 % des parts de N-Vision, la société mère de Polish Television Holding, elle-même actionnaire majoritaire, à hauteur de 51 %, de TVN. Le Groupe ITI détiendra toujours 60 % des parts de N-Vision.

Les principaux droits de liquidité prévus par l'accord sont exposés ci-dessous :

Au niveau de la télévision payante :

- Canal+ détient une option d'achat sur 32 % des parts de TVN dans la nouvelle entité de télévision payante, exerçable 3 ou 4 ans après la clôture de la transaction.
- Si le Groupe Canal+ n'exerce pas son option d'achat, il a été accordé à TVN la possibilité d'exercer des droits de liquidité sous forme d'une introduction en bourse de sa participation dans la nouvelle plateforme, à compter de quatre ans après la clôture de la transaction.

- La nouvelle plate-forme satellitaire sera consolidée à 100% par le Groupe Canal+.

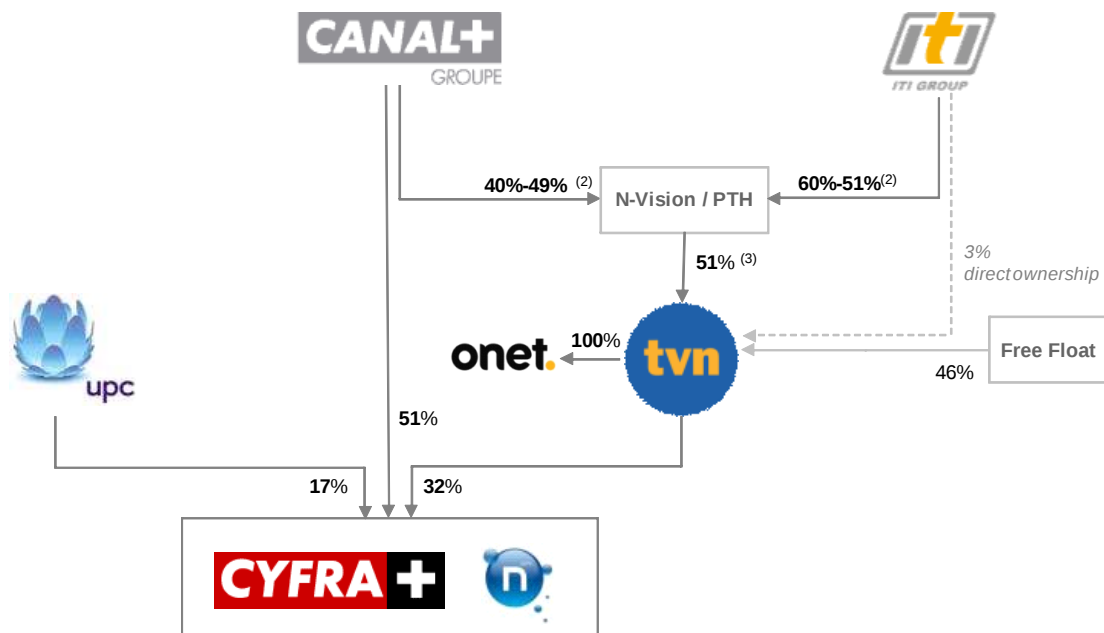
Le rapprochement des activités de télévision payante a également reçu l'accord d'UPC, qui reste un actionnaire minoritaire avec une participation de 17% dans la nouvelle plateforme de télévision payante.

Au niveau de N-Vision (société détenant TVN) :

- Le Groupe ITI détient une option de vente sur 9 % supplémentaires de ses parts dans N-Vision au Groupe Canal+, exerçable deux ans après la clôture de la transaction.
- Le Groupe Canal+ a l'option de racheter le reste des parts que le Groupe ITI détient dans N-Vision trois ou quatre ans après la clôture de la transaction.
- Les Groupes Canal+ et ITI bénéficient de droits de liquidité (cession de N-Vision) leur permettant de se retirer totalement dans le cas où Groupe Canal+ n'exercerait pas son option d'achat sur les parts du Groupe ITI dans TVN.
- Le Groupe Canal+ a accordé un prêt de 120 millions d'euros au Groupe ITI à titre de paiement anticipé, qui devra être remboursé lors de la conclusion de la transaction. Cette somme est destinée au rachat complet par le Groupe ITI d'une participation de 33% détenue dans le Groupe ITI par des membres de la famille Wejchert.
- Le Groupe ITI continuera à consolider à 100% TVN Group.

La transaction devrait se conclure au second semestre 2012, après examen par les autorités réglementaires compétentes.

STRUCTURE DU GROUPE APRÈS LA TRANSACTION ⁽¹⁾



(1) Soumise à l'approbation des autorités réglementaires

(2) Le Groupe ITI possède une option de vente de 9 % des parts de N-Vision. S'il l'exerce, N-Vision sera détenu à 49 % par le Groupe Canal+ et à 51 % par le Groupe ITI.

(3) Sur une base entièrement diluée.

Une conférence de presse se tiendra aujourd'hui à 11:30 à Varsovie. Elle sera retransmise en direct via le web sur www.cyfraplus.pl/konferencja

Canal+ Group contact

Antoine Banet-Rivet
Direct line: +33 1 71 35 00 26
Cell: +33 6 21 72 35 27
antoine.banet-rivet@canal-plus.com

ITI Contact

Małgorzata Radziszewska
Direct line: +48 22 453 34 44
Cell: +48 502 555 937
mara@iti.pl

TVN Contact

Karol Smolag
Direct line: +48 22 856 66 88
Cell: +48 516 444 388
k.smolag@tvn.pl

Avertissement Important

Canal+ Group est une filiale de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à l'opération qu'il décrit et à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations

prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autorités réglementaires dans le cadre de cette opération ainsi que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.